



Mise a pied disciplinaire

Par **alex97150**, le **11/01/2013** à **13:15**

Bonjour,

Je ne suis pas aller au travail pendant une journée et demi.

Je reprends mon travail demain, est-ce que je risque d'avoir une mise a pied disciplinaire en sachant que l'entreprise n'a pas de règlement intérieur car elle a moins de 20 salariés.

De plus, en cas d'absence injustifié ou retard répété, combien de temps peut durer une mise a pied conservatoire?

Dernière question, lors d'une mise a pied, peut-on faire une démission sans préavis dans le cas ou je trouve un autre travail?

Merci de votre réponse.